



Vol d'une journée de congé

Par **gilou18**, le **02/11/2012** à **13:04**

Bonjour,

je travaille dans le bâtiment en tant que plaquiste/peintre et nous sommes 6 ouvriers dans notre boîte.

Je rencontre un problème avec mon solde de congé.

D'après le nouveau relevé d'information sur les prochains jours de congé à poser, nous devrions poser nos jours restants du 21/12/12 au 02/01/13. Ce qui représente un total de 6 jours de congés. (on ne compte pas le premier samedi et les jours fériés)

Normalement, je devrais reprendre le 3/01/13 étant donné que j'ai 7 jours à prendre sauf que la "secrétaire" ne veut rien savoir.

Comment puis-je procéder ? Qui dois-je voir ? Où me renseigner ?

Autre chose, la dite "secrétaire" en question ne travaille pas au sein de l'entreprise et ne perçoit donc aucun salaire, elle est tout simplement la compagne de mon patron. A-t-elle le droit de s'occuper de nos congés, de nos heures, des remplacements de personnels, des placements de congés (ponts, fermetures de la boîte, ...) ?

Je vous remercie par avance pour toutes vos précieuses réponses.

Cdt.

Par **pat76**, le **02/11/2012 à 15:32**

Bonjour

Allez expliquer la situation à l'inspection du Travail.

Si la "secrétaire" amie de votre employeur n'est pas salariée de l'entreprise elle n'a aucun pouvoir pour vous obliger à quoi que ce soit et de s'occuper de l'administration de l'entreprise.

Par **aliren27**, le **12/12/2013 à 05:56**

Bonjour,

[citation]étant donné que j'ai 7 jours à prendre [/citation]
quelle soit ou non qualifiée pour gérer le personnel ne change rien au fait que si vous avez dans l'année 30 jours de congés (jours ouvrables du lundi au samedi) [fluo]1 semaine = 6 jours de retrait.[/fluo]

Dans votre cas, vous avez 7 jours à prendre donc 1 samedi sera obligatoirement déduit car jours ouvrables donc décompté :

23-24-26-27-~~28~~-30-31...

Le premier samedi n'est pas compté, mais le 2e oui ou le premier décompté et le 2e non car vous avez une semaine entière à prendre.... Donc, même si elle n'est pas qualifiée, elle a raison et reprise le 2 et pas le 3.

Cordialement

Par **Lag0**, le **12/12/2013 à 08:25**

Bonjour aliren27,
Vous avez plus d'un an de retard... [smile36]

Par **moisse**, le **12/12/2013 à 08:29**

Bonjour,

La secrétaire en question ne se trompe pas si les congés sont décomptés en jours ouvrables et non en jours ouvrés.

En outre elle est parfaitement qualifiée sur le plan juridique, même en faisant, le cas échéant, de grosses bêtises.

Il y a des milliers d'entreprises dans lesquelles les ressources humaines sont externalisées. C'est la prérogative exclusive du chef d'entreprise de s'organiser comme il veut et de confier des fonctions à qui il veut.

C'est ainsi que tous les petits commerçants et artisans confient la charge d'établir paie et

gestion du personnel qui a un comptable, qui a un cabinet spécialisé...

Par **aliren27**, le **12/12/2013 à 08:38**

bonjour lag0
je ne suis pas la seule..... moisse m'a emboité le pas....
Cordialement

Par **moisse**, le **12/12/2013 à 09:11**

Ho comme c'est vilain.
Effectivement j'ai emboité le pas derrière Aliren, car le post de Lag0 n'était pas encore publié.
Mais à l'époque nos remarques auraient dues être soumises par nos anciens.
Il n'est donc jamais trop tard pour bien faire.
Hum...on se rattrape comme on peut.

Par **alterego**, le **12/12/2013 à 10:28**

Bonjour,

La secrétaire n'avait commis aucune erreur, dans le bâtiment la durée des congés payés est décomptée en jours ouvrables.

Cordialement